



MARS REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS

21110

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 9 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mrs FERREUX Jean-Marie, BOURGOGNE Hubert, FACON Cédric, HERMANN Daniel, MONBILLARD Frédéric, MOUGIN Didier, THABARD Pascal, BOGE Cédric, CHARLOT Alain,

Mmes SCHERRER (VIENNET) Laurence, DUBOIS Anaïs, MILLERON (PAJUELO CASCOS) Antonia, NECCHI Christelle, FOUROT (LEPETITPAS) Ophélie

Absents : PEREIRA Mickaël, (PR BOURGOGNE Hubert,).

ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE DE TERRE : Suite à la réception de la lettre de résiliation du bail de Monsieur CHAPUIS et après appel à candidature pour cette location deux candidats se sont manifestés. Après discussion et vote l'attribution de celle-ci se fera pour Monsieur MAILLOTTE Igor (8 voix pour, 5 pour Alban MAILLOTTE et 2 abstentions). Un nouveau bail d'un hectare 92 sera donc établi en sa faveur et matérialisé sur la parcelle AA 200. Le fermage 2021 sera de 280€ (2020) augmenté de l'indice du fermage 2021 ainsi que des charges récupérables à savoir 1/5 commune, département, région) ½ chambre agriculture, 8% des frais de rôles et cotisations de l'AF.

VERIFICATION PERIODIQUE DES BÂTIMENTS : le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise SOCOTEC pour la vérification des bâtiments communaux qui s'élève à 610€ hors taxes soit 710€ TTC. Cette vérification devant avoir lieu chaque année le conseil municipal, au vu des éléments de la convention, autorise le Maire à signer celle-ci.

PANNEAU POCKET : la présentation et le déploiement se feront courant septembre. Le coût annuel est de 150€.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet, concernant des délégués au sein de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, du SINOTIV'EAU et du SICECO. Il demande le retrait de la délibération du mois de juin 2020 (N° 04.06.2020) par laquelle la commune a voté les divers représentants dans certaines commissions et d'en reprendre une en excluant les délégués de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, du SINOTIV'EAU. Pour la communauté de communes, les délégués sont désignés d'office dans l'ordre du tableau à savoir le maire et l'adjoint. Pour le SINOTIV'EAU, les délégués sont désignés par celle-ci (celle-ci étant membre d'office du syndicat). Concernant le SICECO, les membres ont bien été désignés par vote à bulletin secret lors de la réunion du conseil municipal, du mois de juin 2020. Le conseil municipal prend acte de cette demande et modifie son tableau des commissions.

LOTISSEMENT « LES CORNOTS II » LOT N° 11 COMMUNAL : Le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu, malgré la prévision budgétaire dans le budget communal et le budget « les Cornots II » de prendre une délibération pour l'achat du lot 11 des CORNOTS II.

Au vu des éléments dans le dossier, cette parcelle a une superficie de 909 M². Le prix de vente fixé par délibération aux acheteurs était de 100€ TTC. Pour les écritures comptables, la commune décide donc d'acheter cette parcelle au budget lotissement « Les Cornots II » pour un montant hors taxes de 75 750€ + 15 150€ de TVA soit 90 900€ TTC.

COMMISSION INFORMATIONS : La commission présente aux conseillers non membres de celle-ci le premier bulletin rédigé et tiré et qui sera distribué en fin de semaine dans les boîtes aux lettres. Certains conseillers rappellent que le but de la commission est de travailler sur un projet, puis de le présenter au conseil pour avoir l'aval définitif.

COMMISSION URBANISME : trois devis ont été reçus avec des propositions différentes sur les travaux. La demande initiale était les abords de la Bièvre. L'entreprise POIVRE ET ROY a présenté un devis avec de nombreuses prestations, et a informé acheter du matériel compétitif si la commune s'engageait avec lui. Le conseil municipal souhaite ne retenir dans son devis que ce qui est comparable aux autres devis.

Construction des deux maisons : Suite à la consultation du mois d'août, certains lots sont revenus infructueux. Une nouvelle consultation doit être faite pour ceux-ci.

La commission informe aussi que les passages piétons ont été repeints.

COMMISSION ASSOCIATIONS : La commission a présenté le projet de convention pour l'association « J'peux pas, j'ai pétanque ». Plusieurs remarques ont été faites et seront prises en considération dans le prochain projet. La problématique des WC est de nouveau soulevée. Au vu de la situation actuelle, les WC seront condamnés pour l'ensemble des associations et fermés à clef. Le projet pour l'ALM a aussi été fait. La commission souhaite que la mise à disposition de la salle soit identique pour toutes les associations et proposerait 3 dates gratuites par année. Suite au COVID, un protocole sanitaire établi par chaque association est à fournir à la mairie. L'usage de la salle des fêtes est limité à 10 personnes adultes.

INSEE : Monsieur le maire informe du rapport de l'INSEE. La commune a 589 habitants à juin 2020 et 221 adresses ont été collectées.

COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE : Suite au changement de conseil municipal il y a lieu de créer une nouvelle commission pour la révision de la liste électorale qui se décompose d'un membre du conseil sans délégation ainsi que du délégué du préfet et du tribunal. Madame FOUROT Ophélie se propose pour en faire partie. Le conseil émet un avis favorable. Monsieur le Maire va questionner les deux autres personnes pour savoir si celles-ci souhaitent continuer ou pas leur fonction, au sein de cette commission.

CNAS : La commune étant membre du CNAS il y a lieu de désigner un délégué du conseil et un du personnel. Madame SCHERRER déléguée au sein de l'ancien conseil et Madame PAUTET sont reconduites dans ces fonctions.

GRAVIERE : Le locataire de la gravière de Marliens a fait un courrier à la commune, demandant une réduction de 3 mois de sa location annuelle suite au COVID 19 et l'impossibilité pour lui et ses adhérents de se rendre dans celle-ci pendant le confinement. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette réduction.

CARTE COMMUNALE : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de Côte d'Or demandant d'intégrer dans les servitudes de cette carte communale, la nouvelle canalisation GRT GAZ. Au vu de cette demande, le conseil municipal sera invité à une réunion avec la collaboration du Cabinet PERSPECTIVES pour prendre connaissance de cette carte.

LOCATIF : Un préavis au 23 octobre 2020, pour le F4 situé Impasse du Château, a été reçu en mairie.

AGENT TECHNIQUE : Le conseil municipal est informé du départ en retraite de l'agent technique au 31 décembre 2020.

La prochaine réunion est fixée au 14 octobre 2020 à 19 heures 30.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 25 septembre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Marie FERREUX

